

Rapport
d'orientations
budgétaires
2023



1. Budget Principal

1.1. Les principaux faits marquants de 2022

- Pas de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. La contribution annuelle de la commune reste à 105 894 €. En cumul, la contribution de la commune depuis 2014 s'élève à 783 915 €.
- Baisse de 4,8 % de la Dotation Nationale de Péréquation : - 6 080 €.
- Forte revalorisation des valeurs locatives : + 3,4 % (pour rappel + 0,2 % en 2021).
- Déduction des travaux de raccordement électrique de la résidence Les Bastides (3F Occitanie) de la pénalité de 44 850 € due au titre du déficit de la commune en logements sociaux (291 logements manquants au 1^{er} janvier 2021) pour ramener la pénalité effectivement payée à 0 €.
- Restitution par Alès Agglomération de la compétence éducation au 1^{er} janvier 2022.
- Fermeture de la 6^{ème} classe à l'école maternelle au 1^{er} septembre 2022 (elle avait été ouverte le 1^{er} septembre 2021).
- Revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.
- Adoption des tarifs des repas au « taux d'effort » afin de garantir aux familles une tarification progressive sans effet de seuil.
- Stabilité des subventions aux associations et au CCAS.
- Subvention de 20 000 € à l'Union Cycliste Bességeoise pour l'organisation de l'arrivée de la 2^{ème} étape de l'Étoile de Bessèges 2022.
- Poursuite de l'Étude Urbaine / Écoquartier avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voirie, d'un quai de bus et du parking de l'école à la Société Rhône Cévennes Ingénierie au taux de rémunération de 6 % soit un montant de 36.000,00 € HT.
- Don de terrains à 3 F Occitanie (estimés par le service du domaine à 75 000 €) pour permettre de réaliser l'accès aux 50 logements sociaux du programme immobilier, de faciliter leur raccordement aux différents réseaux et de réaliser un parking visiteur d'une vingtaine de places. Cette somme sera déduite de la pénalité à payer à l'État en 2024.
- Hausse des annuités d'emprunt due aux prêts contractés en 2021 et 2022 (+ 53 347 €), aux intérêts des prêts relais (+ 3 300 €) et aux remboursements de 2 prêts relais (+ 1 000 000 €).
- Solde des travaux de mise en discrétion des réseaux aériens Route de Canabias : 26 158 €.
- Acquisition diverses : 195 308 € (Terrains, mobilier, informatique, outillage, barrières, camion, groupe électrogène PCS...).
- Entretien des bâtiments communaux : 25 126 €.
- Poursuite du programme de réfection de la voirie communale et des aménagements de sécurité routière : 63 807 €.
- Extension du réseau électrique : 13 313 €.
- Extension du réseau de bornes à incendie : 8 280 €.
- Illuminations de Noël (prises de raccordement et nouveaux sujets) : 8 716 €.
- Rénovation des jeux du parc intergénérationnel : 5 998 €.
- Réfection arrosage stade : 34 058 €.

- Nouveau columbarium : 8 300 €.
- Travaux de construction du groupe scolaire : 4 200 000 € (dont 140 000 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- Recours à un emprunt de 630 000 € au taux de 1,10 % sur 30 ans pour les travaux du groupe scolaire.
- Recours à un nouveau prêts relais de 1 000 000 € au taux de 0,44 % sur 2 ans dans l'attente de versement des subventions pour le groupe scolaire. L'encours des prêts relais s'élève donc au total à 2 000 000 €.
- Le Département du Gard a versé la subvention, pour la 3^{ème} tranche des travaux du groupe scolaire 317 884 €.
- La Région Occitanie a versé un acompte de subvention de 70 % (980 490 €) pour les travaux du groupe scolaire.
- L'État a versé le solde des subventions (602 846 €) pour la 1^{ère} tranche des travaux du groupe scolaire et un acompte de 30 % (240 000 €) pour la 2^e tranche.
- Alès Agglomération a versé des Fonds de Concours d'un total de 92 243 € pour la table d'orientation du Castellans, la rénovation de l'arrosage du stade et des travaux de voirie.
- L'État a versé des subventions pour l'acquisition de parois plexiglas pour les élections de 2021 (1 200 €) et dans le cadre de France Relance pour l'acquisition du nouveau logiciel de facturation de la restauration scolaire, l'équipement de la cantine et les capteurs de CO2 installés dans les classes (14 714 €).

1.2. Les hypothèses pour 2023

- Pas de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. La contribution annuelle de la commune reste à 105 894 €. Le cumul depuis 2014 s'élèvera donc à 889 809 €.
- Fin de la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation. Cette dotation devrait se stabiliser à 120 260 €. Pour rappel elle était de 192 560 € en 2017 au moment de la fusion des communautés.
- La pénalité due suite au déficit de la commune en logements sociaux est estimée à 47 780 € desquels seront déduits le solde des travaux d'extension du réseau électrique de la résidence « Les Bastides » et la subvention versée à Habitat du Gard pour le programme Chemin de la Boudre afin de porter la pénalité à payer en 2023 à 0 €.
- Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 0,5 % (uniquement due à l'augmentation de la population).
- Évolution des bases fiscales de 0 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et le Foncier Non-Bâti et de 6,45 % pour le Foncier Bâti (5 % pour la revalorisation annuelles des bases et 1,45 % pour l'évolution physique avec la prise en compte des nouvelles constructions).
- Non augmentation des taux de fiscalité.
- Stabilité des annuités d'emprunt et remboursement du dernier prêt relais (1 000 000 €).
- Évolution des « Charges à caractère général » (chapitre 011) de + 2 % sur les bases du compte administratif estimé de 2022 (avec une inflation estimée à + 4,7%) à laquelle sont rajoutées :
 - + 16 500 € pour les repas de la cantine (nouveau marché + 0,58 € / repas),
 - + 35 000 € de dépenses non réalisées en 2022,
 - + 25 000 € pour arriver à l'enveloppe de 50 000 € pour la mise en œuvre du programme électoral « Vivre ensemble »,
 - + 65 000 € pour l'énergie (électricité, granulés (de 289 à 750 € / T) et carburant).

- Évolution de 9,65 % des charges de personnel correspondant principalement :
 - au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 2,5 %,
 - à la prise en compte sur 1 an de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 pour 1,75 %,
 - à une revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique pour 4 %,
 - à l'augmentation de l'enveloppe des remplaçants pour 1 %,
 - aux intervenants cultures* qui reprendront leurs activités en 2023 pour 0,4 %.
- *(Théâtre, Club photos, 1 Toit-1 Œuvre)

- Stabilité des subventions aux associations et au CCAS.

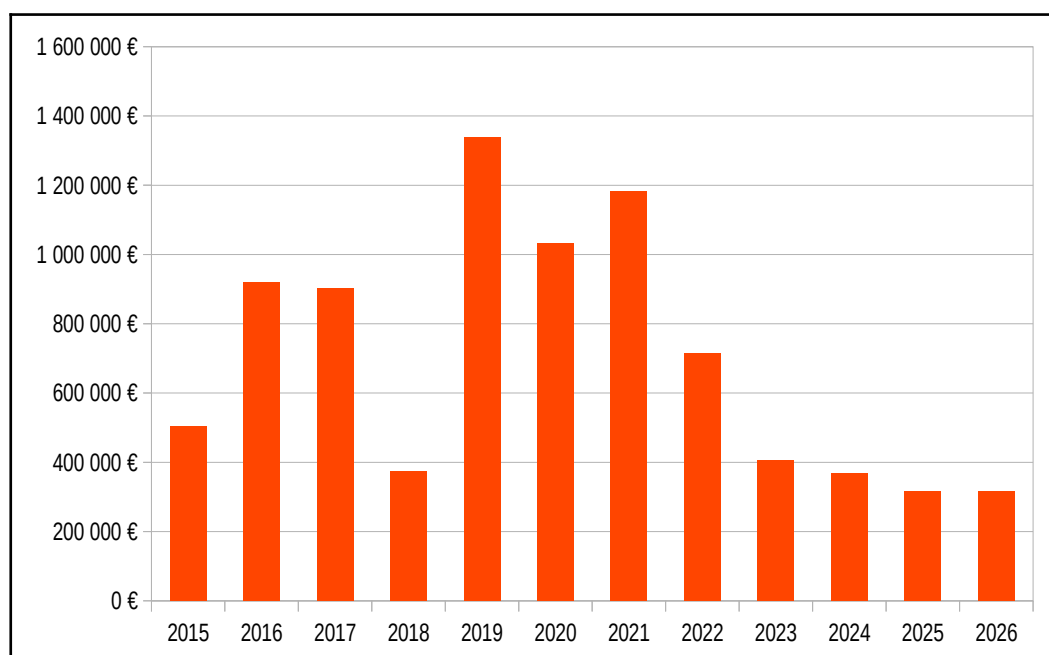
1.3. Évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
				Anticipé				
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	940 495 €	999 766 €	869 453 €	878 428 €	887 511 €	896 703 €	906 006 €
73	Impôts et taxes	1 493 536 €	1 624 002 €	1 728 849 €	1 772 598 €	1 804 571 €	1 838 388 €	1 871 366 €
74	Dotations et participations	1 001 559 €	958 476 €	945 890 €	950 664 €	963 410 €	983 671 €	988 945 €
75	Autres produits de gestion courante	25 042 €	178 794 €	25 164 €	25 541 €	25 924 €	26 313 €	26 708 €
76 & 77	Produits exceptionnels	3 103 €	8 388 €	6 690 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
013	Atténuation de charges	100 405 €	123 278 €	67 000 €	42 600 €	42 600 €	42 600 €	42 600 €
	Produits de Fonctionnement (A)	3 564 140 €	3 892 704 €	3 643 046 €	3 679 831 €	3 734 017 €	3 797 675 €	3 845 624 €
011	Charges à caractère général	422 520 €	489 805 €	791 300 €	948 626 €	950 010 €	961 410 €	972 947 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 457 934 €	1 574 997 €	1 700 000 €	1 863 950 €	1 954 729 €	2 055 824 €	2 140 640 €
65	Autres charges de gestion courante	172 750 €	182 877 €	203 399 €	203 585 €	212 425 €	211 321 €	215 275 €
67	Charges exceptionnelles	10 581 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
014	Atténuation de produits	467 256 €	463 824 €	233 608 €	248 000 €	240 000 €	242 000 €	190 000 €
	Charges de fonctionnement hors Intérêts (B)	2 531 042 €	2 711 503 €	2 928 307 €	3 274 161 €	3 367 163 €	3 480 554 €	3 528 862 €
	Épargne de gestion (A-B)	1 033 099 €	1 181 201 €	714 739 €	405 670 €	366 854 €	317 121 €	316 762 €
	Intérêts (C)	32 231 €	59 920 €	68 976 €	65 870 €	55 348 €	48 765 €	43 687 €
	Charges de fonctionnement (D=B+C)	2 563 273 €	2 771 423 €	2 997 283 €	3 340 031 €	3 422 511 €	3 529 319 €	3 572 549 €
	Épargne brute (E=A-D)	1 000 867 €	1 121 281 €	645 763 €	339 800 €	311 506 €	268 356 €	273 075 €
	Capital (F)	149 006 €	271 490 €	1 318 427 €	1 322 053 €	312 414 €	302 040 €	236 567 €
	Épargne nette (G=E-F)	851 862 €	849 791 €	-672 664 €	-982 253 €	-908 €	-33 684 €	36 508 €

Épargne de Gestion

L'épargne de gestion correspond aux recettes réelles de fonctionnement déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir en priorité le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'investissement.



Marge d'épargne



L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne de gestion déduction faite du remboursement de l'annuité de la dette (intérêts et capital).

Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement par la commune pour ses investissements (la part en vert).

Les épargnes nettes négatives en 2022 et 2023 ne sont pas alarmantes car elles sont conjoncturelles (elles sont dues au remboursement des prêts relais contractés en 2021 et 2022 et qui sont couverts par le Fond de Compensation de la TVA et le paiement décalé des subventions qui, eux, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce ratio).

Les épargnes nettes négatives en 2024 (-908€) et 2025 (-33 684 €) ne sont pas alarmantes elles ne le sont plus car elles se situent dans la marge d'erreur de ce rapport et qu'en 2026 la commune retrouve une épargne nette positive.

1.4. Les Investissements

* **Projetés pour 2023 :**

- Acquisition de logiciels : 5 000 €
- Acquisitions diverses (Terrains, mobilier, informatique, outillage, plantation d'un arbre pour chaque naissance...) : 50 000 €
- Travaux de voirie, sur les bâtiments communaux et d'aménagements de l'Écoquartier : 440 000 €

* **Engagement pluriannuel :**

Construction d'un groupe scolaire et d'un pôle animation.

(Enveloppe financière de la convention de Mandat avec la SPL 30 : 15 179 238 € TTC).

- **Réalisé en 2018** : 257 168 € (dont 57 168 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- **Réalisé en 2019** : 1 256 277 € (dont 46 277 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- **Réalisé en 2020** : 3 995 944 € (dont 25 944 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- **Réalisé en 2021** : 4 762 668 € (dont 230 337 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- **Réalisé en 2022** : 4 200 000 € (dont 140 000 € hors convention de mandat avec la SPL 30).
- **2023** : 707 181 €
Fin des travaux de l'école maternelle.
Aménagement des abords, création d'une voirie, d'un quai de bus et du parking de l'école .

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :	- Études préalables :	106 120 €
	- Travaux :	12 801 348 €
	- Honoraires :	1 866 500 €
	- Mandataire :	235 382 €
	- Frais divers :	169 888 €
Total :		15 179 238 € TTC
Recettes :	- Subventions Etat :	2 700 000 €
	- Subventions Région :	1 400 700 €
	- Subventions Département :	1 214 522 €
	- Subventions Agglomération :	223 510 €
	- Subventions FEDER (Europe) :	81 038 €
	- Emprunts :	4 900 000 €
	- FCTVA :	2 463 971 €
	- Autofinancement :	2 195 497 €
Total :		15 179 238 € TTC

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Anticipé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	249 236 €	349 168 €	906 324 €	964 632 €	846 526 €	296 385 €	180 380 €
13 Subventions d'investissement	344 059 €	793 434 €	2 249 377 €	1 433 024 €	1 055 237 €	105 682 €	95 682 €
16 Emprunts	1 750 000 €	2 520 000 €	630 000 €	0 €			
16 Emprunts pour FCTVA		1 000 000 €	1 000 000 €				
23 Immobilisation en cours	2 208 €	112 €					
Recettes Investissement	2 345 502 €	4 662 714 €	4 785 701 €	2 397 656 €	1 901 763 €	402 067 €	276 062 €
10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	301 €	4 626 €	4 947 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
20 Frais d'études	22 409 €	29 745 €	4 470 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
204 Subventions d'investissement	159 795 €	104 474 €	26 158 €		20 000 €		
21 Acquisitions	77 443 €	35 995 €	358 436 €	490 000 €	470 000 €	490 000 €	490 000 €
23 Travaux	234 794 €	275 095 €					
26 Participations							
9916 Construction école élémentaire	3 995 944 €	4 762 668 €	4 200 000 €	707 182 €			
Dépenses Investissement hors annuité en capital	4 490 685 €	5 212 603 €	4 594 011 €	1 207 182 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Variation de l'excédent global sur l'exercice	-1 293 320 €	299 902 €	-480 974 €	208 221 €	1 400 855 €	-131 617 €	-187 430 €
Excédent Global de Clôture (EGC)	515 824 €	815 726 €	334 752 €	542 973 €	1 943 828 €	1 812 211 €	1 624 781 €

1.5. Les principaux ratios d'analyse

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Anticipé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne de gestion / Produits de Fonctionnement	28,99 %	30,34 %	19,62 %	11,02 %	9,82 %	8,35 %	8,24 %
Epargne brute / Produits de Fonctionnement	28,08 %	28,80 %	17,73 %	9,23 %	8,34 %	7,07 %	7,10 %
Epargne nette / Produits de Fonctionnement	23,90 %	21,83 %	-18,46 %	-26,69 %	-0,02 %	-0,89 %	0,95 %
Epargne nette / Dépenses d'Invest (hors dette)	18,97 %	16,30 %	-14,64 %	-81,37 %	-0,18 %	-6,74 %	7,30 %
Emprunt / Dépenses d'Invest (hors dette)	38,97 %	67,53 %	35,48 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours au 31/12 / Produits de Fonctionnement	76,81 %	128,09 %	145,42 %	135,21 %	124,88 %	114,83 %	107,25 %
Annuité / Produits de Fonctionnement	5,09 %	8,51 %	38,08 %	37,72 %	9,85 %	9,24 %	7,29 %

1.6. Informations relatives à la dette

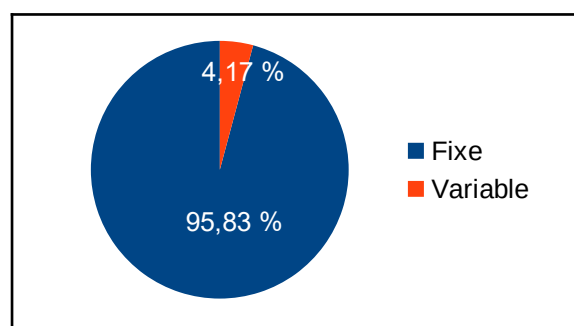
Synthèse de la dette au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen pondéré 2022	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
5 298 226,54 €	1,21 %	29 ans	9 ans 3 mois	13

Dette par type

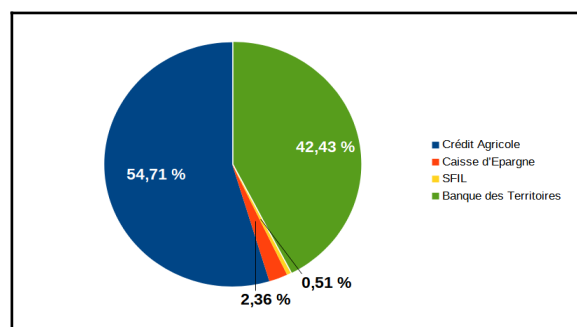
Type	Capital restant dû	% du CRD	Taux moyen
Fixe	5 077 465,16 €	95,83 %	1,15 %
Variable	220 761,38 €	4,17 %	1,78 %
Total	5 298 226,54 €	100,00 %	1,18 %

Tous les emprunts de la commune sont classés dans la catégorie A1 (risque le plus faible) selon la Charte Gissler.



Dette par prêteur

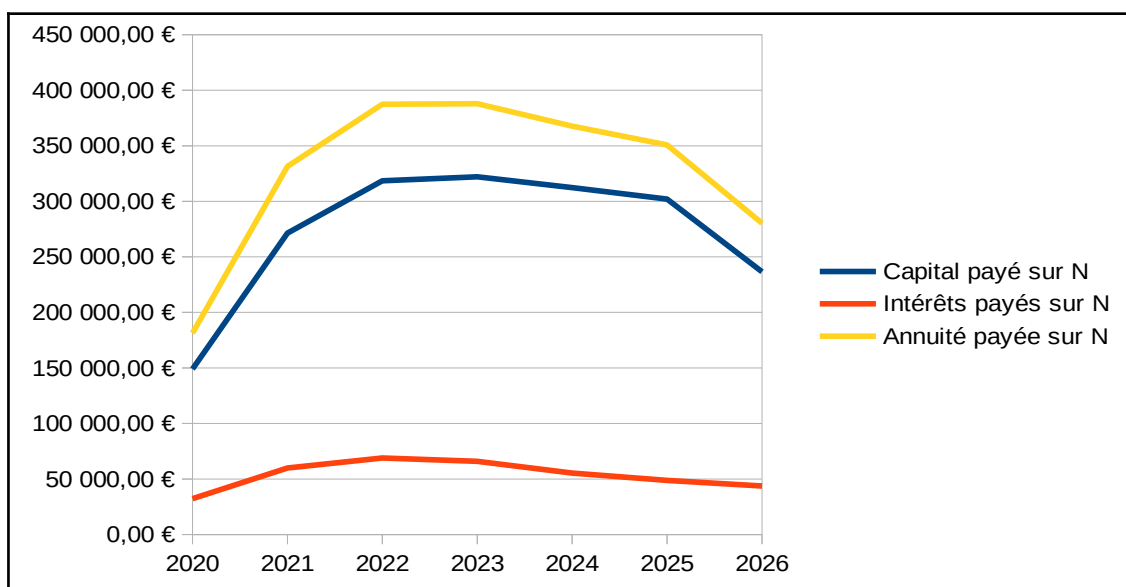
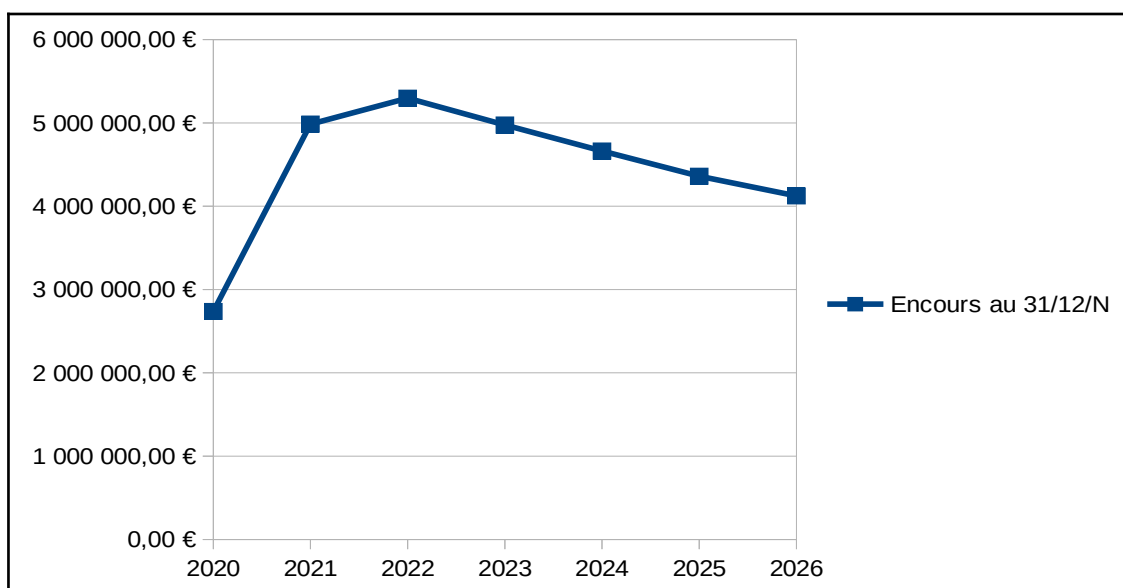
Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
Crédit Agricole	2 874 991,24 €	54,26 %
Caisse d'Épargne	115 772,16 €	2,19 %
SFIL	13 906,81 €	0,26 %
Banque des Territoires	2 293 556,33 €	43,29 %
Total	5 298 226,54 €	100,00 %



Dettes par année

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31/12/N	2 737 468 €	4 985 977 €	5 297 551 €	4 975 498 €	4 663 084 €	4 361 044 €	4 124 477 €
Capital payé sur N	149 002 €	271 490 €	318 427 €	322 053 €	312 414 €	302 040 €	236 567 €
Intérêts payés sur N	32 240 €	59 920 €	68 976 €	65 870 €	55 348 €	48 765 €	43 687 €
Annuité payée sur N	181 242 €	326 665 €	387 403 €	387 923 €	367 762 €	350 805 €	280 254 €

Afin de permettre une meilleure lisibilité ce tableau ne prend pas en compte le capital des Prêts relais (2 000 000 €) réalisés en 2021 et 2022 et remboursés en 2022 et 2023.



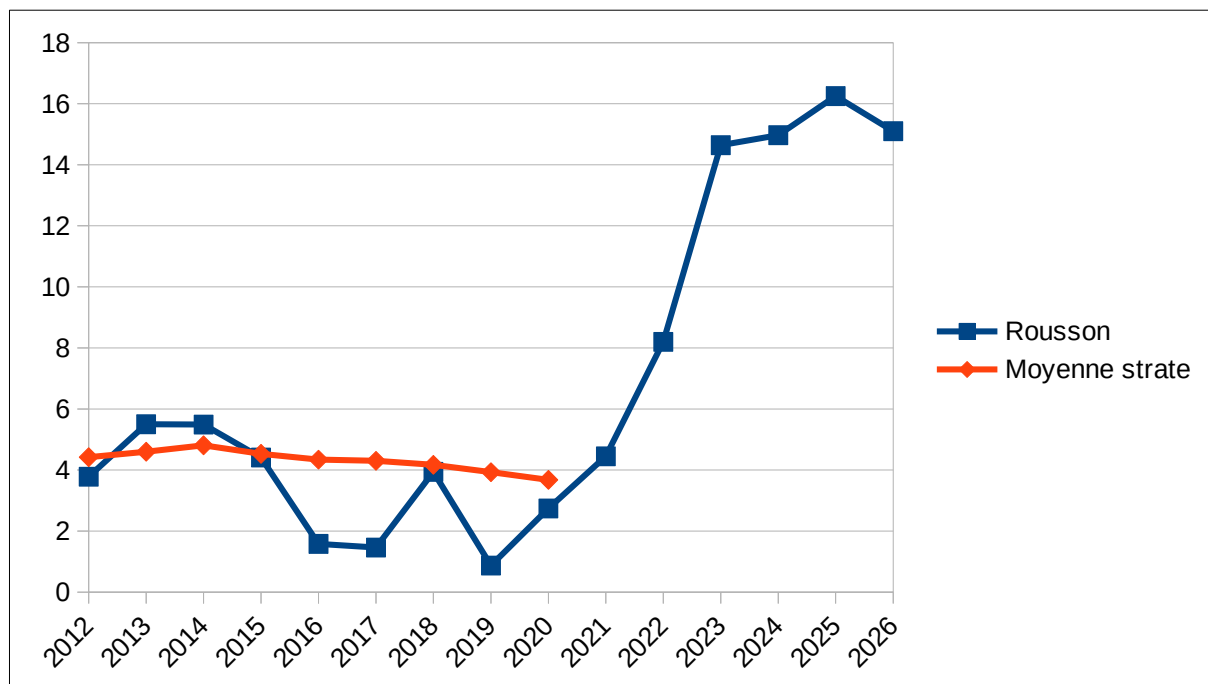
Ratio de désendettement (en années) (encours total de la dette / épargne brute)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rousson	3,78	5,50	5,49	4,41	1,58	1,46	3,94	0,87	2,74	4,45	8,20	14,64	14,97	16,25	15,1
Moyenne strate	4,42	4,60	4,81	4,53	4,34	4,30	4,17	3,93	3,68						

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Zone verte : < 8 ans, zone médiane : 8 à 11 ans, zone orange : 11 à 15 ans, zone rouge : > 15 ans.

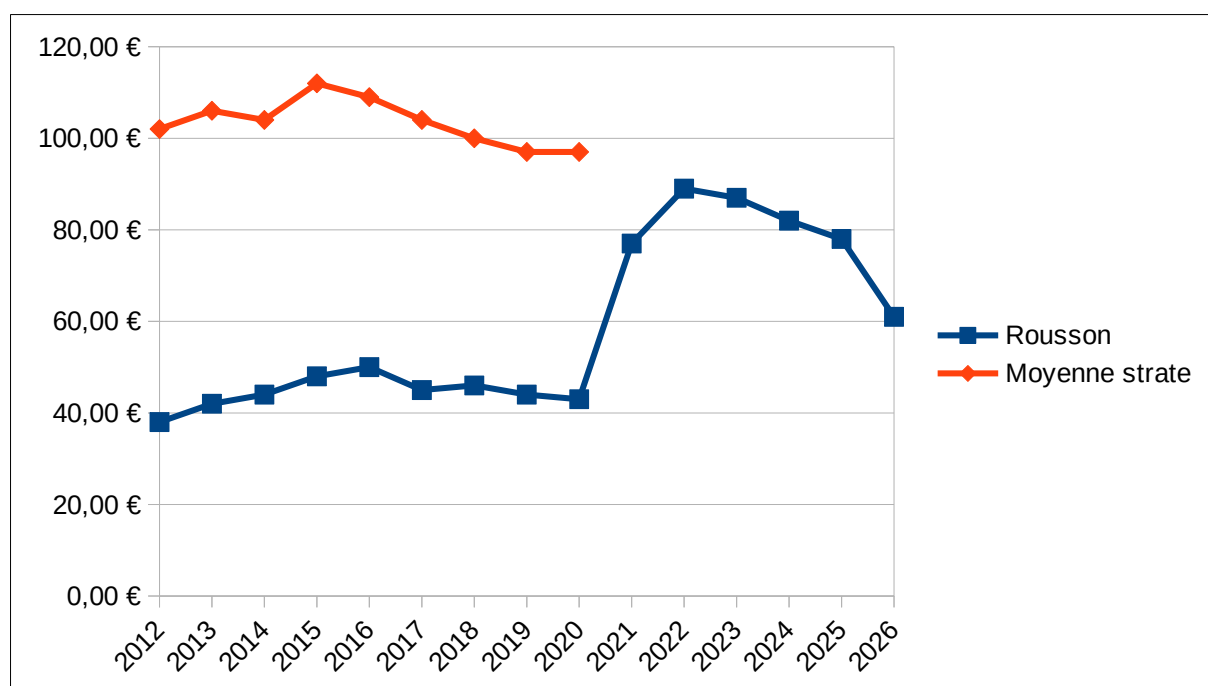
Ce ratio permet de mesurer le nombre d'année qu'il faut à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute.



Annuité de la dette en Euros / habitants (population INSEE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rousson	38 €	42 €	44 €	48 €	50 €	45 €	46 €	44 €	43 €	77 €	89 €	87 €	82 €	78 €	61 €
Moyenne strate	102 €	106 €	104 €	112 €	109 €	104 €	100 €	97 €	97 €						

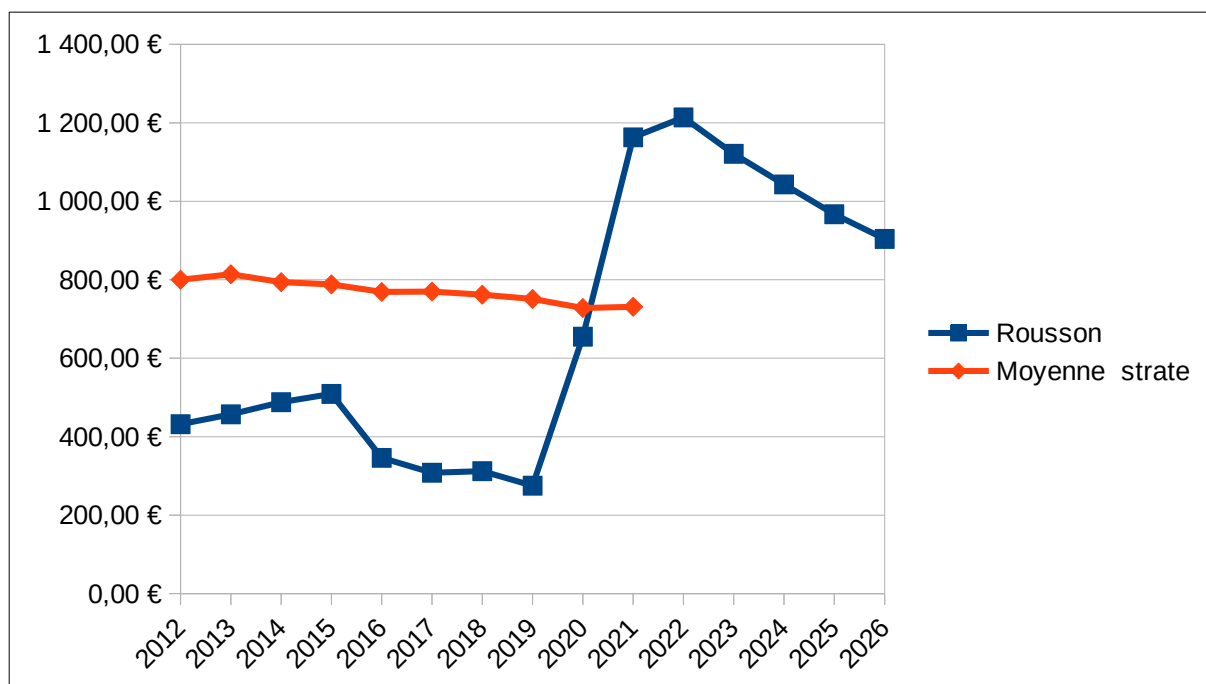
Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)



Encours de la dette en Euros / habitants (population INSEE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rousson	432 €	457 €	488 €	509 €	346 €	308 €	312 €	275 €	655 €	1 163 €	1 214 €	1 121 €	1 043 €	967 €	904 €
Moyenne strate	800 €	814 €	794 €	788 €	769 €	770 €	762 €	751 €	728 €	731 €					

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)



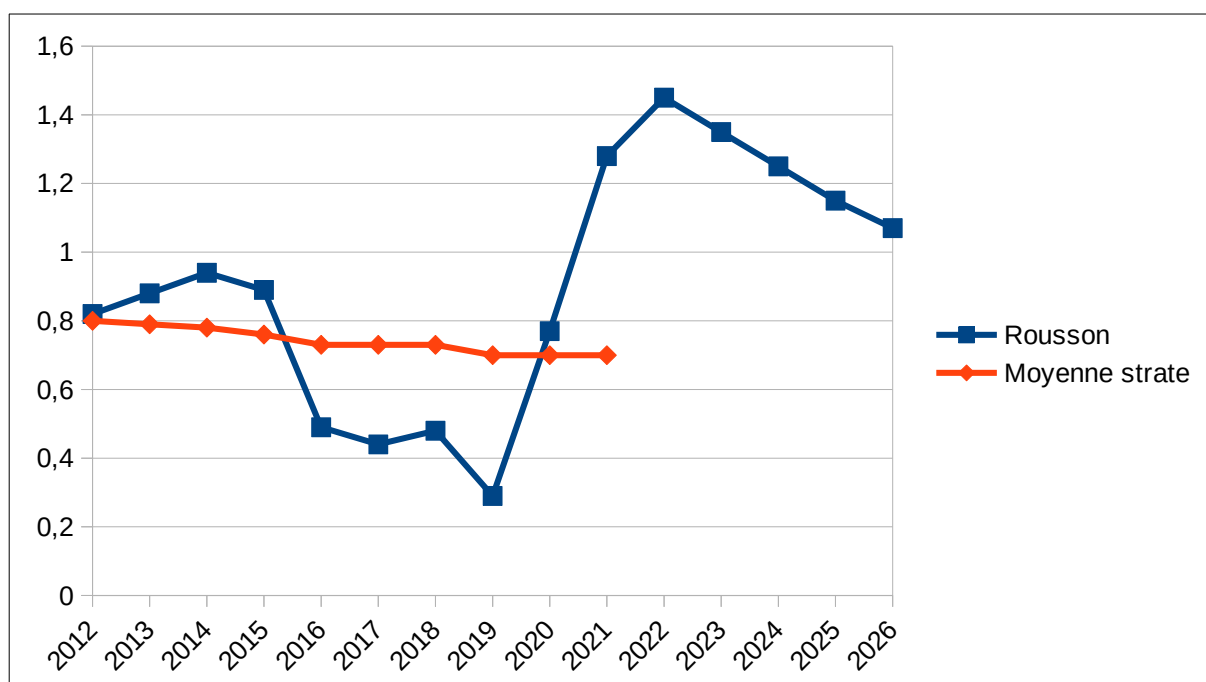
Encours de la dette / Recette de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025
Rousson	0,82	0,88	0,94	0,89	0,49	0,44	0,48	0,29	0,77	1,28	1,45	1,35	1,25	1,15	1,07
Moyenne de la strate	0,80	0,79	0,78	0,76	0,73	0,73	0,73	0,70	0,70	0,70					

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Seuil d'alerte communes de 2 000 à 5 000 hab : 1,80

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.



2. Budget Annexe de la Maison de Retraite

2.1. Les principaux faits marquants de 2022

- Hausse des intérêts de l'emprunt indexé sur le taux du livret A.

2.2. Les hypothèses pour 2023

- Stabilité du loyer.
- Nouvelle hausse des intérêts de l'emprunt indexé sur le taux du livret A.

2.3. Évolution prévisionnelle des dépenses et recettes

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
			Anticipé				
Autres produits de gestion courante	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 463 €
Produits de Fonctionnement (A)	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 462 €	303 463 €
Charges à caractère général	10 093 €	7 118 €	7 198 €	8 800 €	9 450 €	10 100 €	10 800 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 928 €	7 056 €	7 200 €	7 344 €	7 491 €	7 641 €	7 794 €
Autres charges de gestion courante	0 €	154 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de fonctionnement hors Intéré	17 021 €	168 174 €	14 398 €	16 144 €	16 941 €	17 741 €	18 594 €
Épargne de gestion (A-B)	286 441 €	135 288 €	289 064 €	287 318 €	286 521 €	285 721 €	284 869 €
Intérêts (C)	84 912 €	80 494 €	92 530 €	134 402 €	128 934 €	123 203 €	117 197 €
Charges de fonctionnement (D=B+C)	101 933 €	248 668 €	106 928 €	150 546 €	145 875 €	140 944 €	135 791 €
Épargne brute (E=A-D)	201 529 €	54 794 €	196 534 €	152 916 €	157 587 €	162 518 €	167 672 €
Capital (F)	136 509 €	141 626 €	146 987 €	152 606 €	158 493 €	164 664 €	164 665 €
Épargne nette (G=E-F)	65 020 €	-86 832 €	49 546 €	310 €	-906 €	-2 145 €	3 008 €
Excédent Global de Clôture (EGC)	154 100 €	67 268 €	116 815 €	117 125 €	116 218 €	114 073 €	117 081 €

2.4. Les Investissements

- Aucun investissement n'est programmé en 2023.

2.5. Informations relatives à la dette

Synthèse de la dette au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen 2022	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
3 283 461,68 €	2,75 %	17 ans 1 mois	13 ans	3

Dette par type

Type	Capital restant dû	% du CRD	Taux moyen
Fixe	888 650,04 €	27,06 %	4,21 %
Variable	2 394 811,64 €	72,94 %	3,86 %
Total	3 283 461,68 €	100,00 %	3,95 %

Tous les emprunts du budget annexe « Maison de Retraite » sont classés dans la catégorie A1 (risque le plus faible) selon la Charte Gissler.